

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 29 MAI 2026 à 20h30

Le vendredi 29 mai 2026 à 20h30, l'assemblée, régulièrement convoquée le 22 mai 2026, s'est réunie sous la présidence de Charles LABOURE.

Présents : Charles LABOURE, Séverine PRAS, Jean-Luc SOLLALLIER, Aurélie MAZUIR, Christine PION, Arnaud BLETTERY, Alexandra HAMY, Jenny TRAVARD, Laure BILLIONNET, Florent TIXIER, Etienne GOUTORBE, Loïc BERTIQUET

Représentés : Nicole JULLIEN représentée par Charles LABOURE, Alain FRAGNE représenté par Jean-Luc SOLLALLIER, Mathieu BONNEFOY représenté par Loïc BERTIQUET

- « VISITE » DU SITE POSTAL : Afin que les nouveaux élus puissent apprécier la situation de ce bâtiment placé sous procédure de mise en péril, une « visite » des lieux a été organisée en ce début de séance. Sur place, les conseillers peuvent estimer par eux-mêmes la dangerosité du site. Il apparaît impossible de vider l'intérieur de l'entrepôt sans se mettre en danger, il faudrait enlever les plaques de fibro du toit avec une grande nacelle afin de soulager la charpente avant d'entreprendre d'entrer à l'intérieur du bâtiment. En parallèle, la commune attend le retour du Tribunal pour l'autorisation d'entreprendre les travaux de mise en sécurité à la suite du passage de l'expert et également la procédure pour pouvoir récupérer le bâtiment dans le patrimoine de la commune une fois les travaux effectués.

De retour en mairie :

- **APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 27.03.2026** : voté à l'unanimité

- **DELIBERATION TRANSFERT DE RESULTAT DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF AU SYNDICAT DE LA BOMBARDE** : La commune de CHERIER n'exerce plus, depuis le 31.12.2025, la compétence « assainissement » qu'elle a transférée à la CCPU qui l'a elle-même transférée au Syndicat Mixte des Eaux de la Bombarde. Le transfert de compétences s'accompagne du transfert des résultats budgétaires du budget assainissement de la commune au Syndicat selon les chiffres suivants qui correspondent aux résultats de clôture du budget assainissement. Approuvée à l'unanimité.

Compétence	Excédent ou Déficit	Section	Résultat
Assainissement	Excédent	Fonctionnement	+ 4 505.22 €
Assainissement	Excédent	Investissement	+ 57 065,33 €
Assainissement	Excédent	Total	+ 61 570.55 €

- **DELIBERATIONS PERSONNEL COMMUNAL** :

1/ **ATSEM** : suppression du poste actuel au 1^{er} juin 2026 et création du poste d'ATSEM principale de 2^{ème} classe au 1^{er} juin 2026 suite avis favorable Comité Social Territorial du CDG42

2/ **SECRETAIRE GENERALE DE MAIRIE** : Délibération pour création du nouveau poste au grade de rédacteur principale 2^{ème} classe au 1^{er} juin 2026 et suppression du précédent poste au 30 juin 2026

3/ **AGENT PERISCOLAIRE POLYVALENT** : signature d'un CDI en 21h annualisées au 1^{er} septembre 2026

4/ **recrutement d'un agent remplaçant** : Un agent a été embauché en 35h jusqu'à fin juin pour le remplacement d'un de nos agents techniques en arrêt maladie. Cet agent revient en mi-temps thérapeutique jusqu'à début août. Le 1^{er} agent remplaçant ne souhaitant pas poursuivre, la commune a recruté un nouvel agent pour le mois de juillet afin de compléter le mi-temps thérapeutique.

- **DELIBERATION « DROIT A LA FORMATION DES ELUS »**

Monsieur le maire expose que la formation des élus municipaux est organisée par le code général des collectivités territoriales et notamment par l'article L2123-12 du code général des collectivités territoriales qui précise que celle-ci doit être adaptée aux fonctions des conseillers municipaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, approuve le montant de l'enveloppe budgétaire correspondant à 2% des indemnités de fonctions soit un montant de 860,00€ qui sera imputé sur le compte 65315 « formation des élus) tel que prévu au budget principal 2026.

Indépendamment de ces dispositions, il est précisé que les membres du Conseil municipal bénéficient chaque année d'un droit individuel à la formation d'un montant de 400€ par an (dans la limite de 800€), cumulable sur toute la durée du mandat. La mise en œuvre du droit individuel à la formation relève de l'initiative de chaque élu et peut concerner des formations en lien ou non avec l'exercice du mandat.

- **DECISION MODIFICATIVE** pour l'achat d'une remorque pour transporter la cuve à eau pour l'arrosage des plantations, cette dépense n'étant pas prévu, une DM de +1037.33€ au compte 215731 et -1037.33€ au compte 21312 est suggérée, approuvée à l'unanimité.

Fin de la séance à minuit – prochain conseil municipal vendredi 25 septembre à 20h30

- **FERMETURE DU SECRETARIAT DE MAIRIE** : du mercredi 5 août au mercredi 26 août inclus.

RESTRICTIONS USAGE DE L'EAU – SECHERESSE : la commune de Cherier est approvisionnée en eau uniquement par le captage de nos sources. **A cause de la sécheresse** particulièrement précoce de cet été, **les sources sont proches d'être tarées !** Dans ce contexte tendu, chaque goutte compte ! **Merci d'économiser l'eau.** Il est obligatoire de réserver l'eau aux usages essentiels : consommation, hygiène et abreuvement des animaux. **Il est totalement interdit d'arroser les massifs et fleurs ainsi que de remplir ou faire le niveau des piscines avec l'eau du réseau ou les puits.** Merci de faire tourner les machines à laver en priorité la semaine, les périodes des week-ends sont très tendues. Merci de partager ce message autour de vous.

ETAT CIVIL :

- mariage de ROUCHON Emilie et MONACO Marc le 11 juillet
- décès de Jean-Luc ROUCHON de Crézoilles, le 4 juin
- décès de Marguerite Jeanine LASSAIGNE veuve SOLLALLIER, le 10 juillet

INFOS DIVERSES :

- **AMBROISIE A FEUILLE D'ARMOISE** - juillet c'est le moment d'agir !!! Présente depuis plusieurs années dans le département, l'ambroisie continue de gagner du terrain. Chaque été, son pollen provoque de fortes réactions allergiques chez de nombreuses personnes (rhinites, conjonctivites, crises d'asthme), entraînant un véritable enjeu de santé publique. La prévention reste le moyen le plus efficace : repérer les jeunes plants et les éliminer avant leur floraison permet de limiter durablement sa propagation. Cette période d'arrachage de l'ambroisie commence. Les jeunes plants sortent progressivement du stade plantule : c'est le moment idéal pour les éliminer avant leur développement et leur floraison. Vous repérez de l'ambroisie sur le territoire ? signalez-la sur signalement-ambroisie.atlasante.fr arrachez-la avant la floraison en laissant impérativement le plant sur place. Ensemble, soyons vigilants et participons à la lutte contre l'ambroisie !

- **CAMPAGNE DE MESURES GRAVIMETRIQUES/GEOLOGIQUES** : dans le cadre de l'inventaire national des ressources minérales, de juin à octobre 2026 des équipes de terrain seront amenées à circuler à pied ou en voiture sur la commune pour des mesures ciblées en traversant certaines parcelles agricoles ou terrains privés.

Ses **feuilles** sont vertes des deux côtés, minces, découpées

Ses **tiges** sont dressées, sillonnées en longueur souvent velues et ramifiées, rougeâtres

Ses **fleurs** sont vert pâle à jaune et sont regroupées en épis dressés

Sa **hauteur** varie de 0,20 m à 2,00 m

Les **graines** mesurent entre 3 et 6 mm et possèdent de petites épines.



- **OPTICAL VISION mobile** : prochaines permanences : 8/09, 6/10, 3/11, 1/12, en 2027 : 26/01, 23/02, 23/03, 20/04, 18/05, 15/06 et 13/07.

- **DENEIGEMENT** : un des 2 prestataires déneigement a souhaité mettre fin à la convention, la commune recherche donc un nouveau prestataire, toute personne intéressée doit s'adresser en mairie.

ECHOS DES ASSOCIATIONS

- **LES CHEMINS DE TRAVERSE** : **Samedi 1^{er} août** balade de 12,2 Km 365m de dénivelé en majorité sur le haut de la commune de Crémeaux et passera à Pracoé, la Marche, la Badolle, les Molières, le Chatelard, la croix de Tour et retour par Tour jusqu'au pont du Tuin où on aura laissé les voitures. Rendez-vous devant la mairie de Moulins-Cherier à 14h.

- **FESTIVAL DES MONTS DE LA MADELEINE** : **lundi 3 août 20h**, à l'église du Vieux Cherier, concert dans le cadre du Festival des Monts de la Madeleine : duo « **JustS** », violon et violoncelle, 10€ (gratuit pour les moins de 16 ans), réservation conseillée www.montsdelamadeleine.com/reservation ou 07 67 32 67 68.

- **LES AMIS DE NOTRE DAME DE LA SALETTE** : **le 15 août : traditionnel pèlerinage de la Salette** : récitation du chapelet 14h15 suivi de la célébration de la messe à 15h et verre de l'amitié offert par "les Amis de la Salette". Retour sur le voyage du 11 juillet : 41 personnes présentes, issues du Roannais et des villages environnants, journée découverte du Bourbonnais. Malgré la chaleur, nous avons visité Souvigny et son prieuré, l'après-midi se prolongea au château de Bourbon l'Archambault. Nous avons ainsi profité de l'ombre bienfaisante de ces pierres multiséculaires et des explications de notre guide. Journée riche de découvertes et de rencontres !

- **DON DU SANG** : **Prochain don : mardi 25 août** de 16 h à 19 h à la salle des fêtes. Prochaine réunion le dimanche 20 septembre à 10 h à la mairie

